

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2426

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 14 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2426 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 façon à :

- ajouter l'usage « C10-01-13 - Entreprise de vente en ligne (entrepôt intérieur et bureau d'administration seulement) à la liste des usages possibles;
- remplacer le tableau de la sous-classe d'usage C10-05 afin d'ajouter la distribution aux activités de vente en gros;
- retirer les usages « C1 - Commerce de détail », « C2 – Service professionnel et spécialisé », « C4 – Restauration », « C5 – Commerce intérieur récréatif », « C7-02 – Activité récréative d'impact extérieur », « C9-01-02 – Vente au détail de petits appareils à moteur », « C9-02 – Service de transport de personnes », « C10-01 – Vente au détail d'équipements », « C11-01 – Établissement de divertissement » de la zone I 2-33;
- autoriser les usages « C1-05-01- Vente au détail de meubles », « C1-07-02 – Vente au détail de produits de beauté », « C2-10-04 – Service d'impression », « C2-19-01 – Bureau d'affaire », « C5-01 – Activité récréative ou sportive » dans la zone I 2-33 tout en les limitant aux usages en place à l'entrée en vigueur du présent règlement;
- autoriser les usages « C10-01-10 – Vente au détail de bâtiments accessoires », « C10-01-13 – Entreprise de vente en ligne », « C10-02-11 – Service de réparation mécanique de véhicules automobiles », « C2-02-12 - Service de réparation de carrosserie et de peinture », « C2-02-16 - Service de traitement pour automobiles (antirouille, etc.) », « C10-05 – Vente en gros », « C10-06 – Entrepreneur de la construction », « C10-07-06 – Entreposage pour usage commercial ».

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 décembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate